



**Neighbourhood
Pharmacy**
Association of Canada

Association canadienne
**des pharmacies
de quartier**

365 Bloor Street East, Suite 2003
Toronto, ON M4W 3L4
T : 416.226.9100
F : 416.226.9185
info@neighbourhoodpharmacies.ca
neighbourhoodpharmacies.ca

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

**Par : l'Association canadienne des
pharmacies de quartier**

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada veille à ce que toutes les dispositions pertinentes du *Règlement sur le cannabis* fédéral autorisent les pharmacies et pharmaciens à distribuer et à dispenser du cannabis à des fins médicales, conformément à l'autorisation des hôpitaux et des médecins à cet effet, et n'interdisent pas une autorisation provinciale en ce sens.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada établisse une table de consultation du secteur pharmaceutique pour étudier les effets sur le secteur de changements réglementaires et législatifs, en vue de créer de meilleurs résultats en matière de santé pour les Canadiens en garantissant l'accessibilité et la viabilité du secteur pharmaceutique.

Recommandation 3 : Que le gouvernement entreprenne des consultations significatives et exhaustives auprès d'intervenants clés du secteur pharmaceutique tandis qu'il cherche à établir un programme national d'assurance-médicaments, lequel pourrait coûter 20 milliards de dollars de plus, annuellement, aux contribuables canadiens en augmentations d'impôts.

Recommandation 4 : Que le gouvernement cherche à s'associer à des pharmacies à l'échelle du Canada pour trouver des façons d'atténuer l'actuelle crise des opioïdes et de réduire les méfaits potentiels du mésusage, de la surconsommation, du détournement et de la dépendance. Plus précisément, qu'il introduise des réformes réglementaires aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, pour la modifier de façon à permettre aux pharmaciens d'examiner, d'adapter et de réduire progressivement les prescriptions d'opioïdes, tout en évitant les effets pernicioeux de la dépendance.

Introduction

L'Association canadienne des pharmacies de quartier (ci-après, les « Pharmacies de quartier ») se réjouit de pouvoir soumettre le présent mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes à l'occasion de ses consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019.

Les Pharmacies de quartier représentent les principales organisations pharmaceutiques du Canada qui prodiguent aux Canadiens des soins de grande qualité dans tous les modèles, y compris les chaînes de pharmacies, les pharmacies affiliées à une bannière, les pharmacies dédiées aux soins de longue durée et les pharmacies spécialisées et pharmacies indépendantes, de même que les chaînes d'épicerie et les magasins de grande surface dotés de pharmacies. Nous comptons parmi nos rangs les prestataires les plus fiables de traitements pharmacologiques, de services aux patients en pharmacie et de solutions innovantes pour le système de soins de santé. Nous militons pour des soins communautaires, par la grande accessibilité de nos membres et leur solide expérience dans la prestation de soins optimaux aux patients plus près de leur domicile et des endroits où ils travaillent et se divertissent. Exploitant plus de 10 500 pharmacies, bien situées, dans toutes les collectivités d'un bout à l'autre du Canada, les Pharmacies de quartier entendent contribuer à l'avancement de soins de santé viables pour l'ensemble des parties intéressées.

Les sections suivantes du présent document résument les problématiques à prendre en compte dans la création d'un système de santé efficace et efficient procurant aux Canadiens de meilleurs résultats en matière de santé. Nous aimerions essentiellement en commenter quatre :

1. le cannabis à des fins médicales;
2. l'établissement d'une table de consultation du secteur pharmaceutique;
3. l'accès assuré des Canadiens à des médicaments novateurs, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin (assurance-médicaments);
4. l'optimisation du rôle des pharmacies pour remédier à la crise des opioïdes.

Il convient de souligner la valeur des pharmacies pour le Canada. Les pharmacies communautaires revêtent en effet une valeur importante pour la classe moyenne et les Canadiens vulnérables. Une récente série de rapports du Conference Board du Canada a conclu que le secteur pharmaceutique communautaire avait généré, en 2016, plus de 16 milliards de dollars en activité économique et contribué au maintien de près de 250 000 emplois. Les retombées économiques directes du secteur pharmaceutique communautaire au Canada sont comparables à celles du secteur de la construction de véhicules automobiles.

Votre pharmacie communautaire est un important moteur économique qui contribue au maintien de milliers d'emplois de même qu'à des gains d'efficience au sein du système de santé du Canada dans son ensemble, par la prestation aux Canadiens de précieux services

de santé dans de pratiques succursales de détail, là où ils en ont besoin et au moment opportun, favorisant ainsi la santé des individus et de toute la population.

Régime de cannabis aux fins médicales du Canada

Les Pharmacies de quartier demeurent déterminées à améliorer l'efficacité du système de santé du Canada dans son ensemble par la prestation de précieux soins au patient dans de pratiques succursales de détail. Nous avons été ravies de voir, dans le *Règlement sur le cannabis* récemment publié, que les pharmacies seront autorisées à rendre disponibles aux Canadiens des médicaments approuvés contenant du cannabis. Bien qu'il s'agisse là d'un premier pas louable, nous ne devons pas perdre de vue le mandat global du régime de marijuana à des fins médicales : dispenser de précieux soins aux patients et assurer la disponibilité de médicaments viables.

Nous maintenons que les pharmaciens et pharmacies devraient être autorisés à distribuer du cannabis à des fins médicales, conformément à l'autorisation des hôpitaux et des médecins à cet effet. Les pharmacies constituent, pour les patients, une option de distribution sûre et sécuritaire. Avec plus de 10 500 succursales dans pratiquement tous les quartiers au Canada, nous pouvons garantir un accès équitable à tous les patients. L'expertise des pharmaciens dans la gestion des médicaments leur permet de conseiller efficacement les patients quant à l'utilisation sécuritaire et appropriée du cannabis à des fins médicales, et de s'assurer qu'ils observent la bonne posologie.

Établissement d'une table pour le secteur pharmaceutique

À l'heure où les assureurs publics et privés se trouvent confrontés à des contraintes budgétaires et des demandes croissantes du fait de la complexité des besoins en santé et des besoins d'une population vieillissante, les pharmacies créent la capacité, au sein de notre système de santé, de satisfaire les besoins des Canadiens en matière de soins, lorsque nécessaire, là où le besoin s'en fait sentir. Que ce soit dans les pharmacies dédiées aux soins de longue durée, communautaires ou spécialisées, avec les avancées technologies permettant de répondre aux besoins des collectivités éloignées ou rurales – nous sommes les fournisseurs de soins de santé les plus accessibles et réduisons les obstacles aux soins pour les Canadiens.

La valeur des investissements effectués par le secteur pharmaceutique pour accroître la capacité et fournir l'infrastructure essentielle à la satisfaction des besoins de la population est actuellement sous-utilisée. Il est temps de moderniser nos modèles de prestation de soins et notre vision pour le prochain siècle – faire en sorte que la pharmacie se trouve au centre de la prestation de soins, et réinvestir dans les services pharmaceutiques en permettant aux pharmaciens d'exercer leur profession dans la pleine mesure de leur champ de compétences, à l'échelle du pays.

L'établissement d'une table pour le secteur pharmaceutique fera en sorte que les politiques mises en œuvre par différents ministères tiennent compte des effets de changements réglementaires et législatifs sur le secteur pharmaceutique et la capacité à dispenser aux Canadiens des soins optimaux, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

À l'avenir, lorsque sont envisagées des politiques se rapportant, notamment, aux réformes de la tarification de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) et du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), à l'assurance-médicaments, au cannabis, à la modernisation de la santé publique (distribution et fourniture de vaccins, intervention dans le cadre de la crise des opioïdes), aux pénuries de médicaments et aux stratégies en matière de délais d'attente, les pharmacies doivent avoir leur mot à dire en tant que fournisseurs de soins de santé de première ligne les plus accessibles.

Assurer le caractère abordable et l'accessibilité des médicaments

Les pharmacies sont un partenaire critique dans la prestation de soins optimaux engendrant, pour les Canadiens, de meilleurs résultats en matière de santé. Depuis plus de trente ans, le CEPMB cumule les réussites en tant qu'organisme de réglementation national ayant pour mandat de veiller à ce que le prix des médicaments brevetés au Canada ne soit pas excessif. Les récents changements envisagés aux lignes directrices du CEPMB, aux fins de modification de la liste des pays qu'il utilise pour statuer quant au coût excessif des médicaments, donnent à penser que le gouvernement est déterminé à réduire le coût d'un médicament breveté, même si l'accessibilité de nouveaux médicaments novateurs pour les Canadiens devait s'en trouver compromise.

Les Pharmacies de quartier s'inquiètent tout particulièrement de l'incidence potentielle que pourraient avoir les changements proposés sur l'accessibilité d'options de traitement novatrices et les résultats pour les patients. D'importantes réductions du prix des médicaments brevetés pourraient en entraîner une diminution et engendrer des retards ou des temps d'attente considérables, ainsi que de potentielles pénuries des nouveaux médicaments lancés au Canada. Les patients et aidants naturels risqueraient alors d'être plus nombreux à devoir patienter davantage pour des traitements, ce qui pourrait limiter les taux de survie. Des obstacles plus importants pour les patients pourraient par ailleurs avoir des effets majeurs sur l'efficacité opérationnelle des pharmacies et la prestation de soins et de services. En tant que pays du G-10, nous devrions nous efforcer d'offrir un accès rapide aux plus récentes innovations, pour assurer des résultats optimaux en dépit des contraintes budgétaires que connaissent les provinces. L'APP a été établie en vue de procurer aux provinces une valeur accrue en complément au mandat du CEPMB, soit de veiller à ce que les prix ne soient pas excessifs.

Les Pharmacies de quartier se sont investies activement dans la prestation de solutions pour assurer le caractère abordable et l'accessibilité des médicaments brevetés. Nous avons élaboré une stratégie nationale de réinvestissement des économies générées par les négociations exclusives avec des fabricants de médicaments génériques à la table de

l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et proposé des changements fédéraux au CEPMB qui pourraient mener à des améliorations et faire en sorte que les niveaux de soins soient maintenus. Tandis qu'il revoit son approche à l'égard des médicaments brevetés, il est important que le gouvernement consulte les pharmacies pour s'assurer que les patients ne soient pas victimes des conséquences imprévues de réformes de la tarification.

Assurance-médicaments

Les Pharmacies de quartier croient en l'accès opportun aux médicaments, y compris à des produits novateurs et au maintien d'un choix pour les patients. Il faut pour cela que les médicaments novateurs soient abordables, mais que les prix demeurent compétitifs, de façon à encourager l'innovation et l'accès à de nouveaux traitements, ainsi que l'élimination de certains des obstacles à la protection actuellement offerte découlant d'un processus ardu du point de vue administratif.

Pour le bon fonctionnement de l'assurance-médicaments nationale, l'approbation des formulaires pharmaceutiques doit être accélérée, de sorte que les Canadiens puissent avoir accès rapidement aux nouveaux médicaments, à des prix procurant une bonne valeur aux payeurs.

Une stratégie d'assurance-médicaments nationale doit être abordable pour les contribuables. Dans le cadre d'une analyse réalisée l'automne dernier, le directeur parlementaire du budget a estimé qu'une approche universelle de type « premier payeur » de l'assurance-médicaments pourrait coûter 20 milliards de dollars par année, ce qui représente environ 1 % du PIB du Canada et deux fois les prévisions de déficit annuel du gouvernement fédéral, chaque année, pour quelques années à venir.

Les Pharmacies de quartier croient en un système de santé financièrement viable comprenant des subventions fondées sur le revenu pour les patients à faible revenu et patients qui présentent des besoins importants. Un système d'assurance-médicaments véritablement progressiste garantira que nos maigres ressources financières soient investies là où le besoin est le plus criant. À l'heure actuelle, 1,8 % des Canadiens ne sont couverts par aucun régime d'assurance-médicaments, ce qu'un petit pourcentage d'entre eux justifie par le prix d'une telle protection. Il apparaît raisonnable de demander à ceux qui en ont les moyens de contribuer à un niveau modéré aux quotes-parts et franchises, de sorte que puissent être ciblés, aux fins de subventions publiques, les patients à plus faible revenu et ceux qui présentent des besoins importants.

La solution consiste à accroître le degré d'accessibilité et à réduire la complexité tant pour les patients que pour les prescripteurs, accroissant ainsi la confiance du public à l'égard du système et réduisant les coûts administratifs pour les gouvernements et l'industrie. Pour apporter ces solutions à la table et contribuer à la réussite de leur mise en œuvre, les intervenants des pharmacies doivent prendre part à des consultations en continu, à mesure que le gouvernement élabore et instaure son approche de l'assurance-médicaments nationale.

Crise des opioïdes

Les Pharmacies de quartier reconnaissent et appuient les mesures prises par le gouvernement fédéral pour lutter contre la crise des opioïdes. Nous sommes en faveur du plan d'action du Canada en la matière, soutenons le gouvernement et ne nous reposerons pas sur nos lauriers, nous efforçant de mettre de l'avant des solutions pour éviter que la situation dégénère davantage, car nous sommes d'avis qu'il reste beaucoup à faire. À titre de point de départ, nous pouvons prendre d'autres mesures pour éviter les méfaits associés aux dépendances en permettant la prestation par les pharmacies de services de prise en charge de la douleur. Ces mesures s'inscriront en complément aux actuelles approches de réduction des méfaits offertes en pharmacie, dont la fourniture de trousse de naloxone et le fait de permettre aux consommateurs de drogues illicites d'accéder à des traitements sur ordonnance dans les collectivités à haut risque par l'intermédiaire des pharmacies.

Des collectivités de tout le Canada se trouvent aux prises avec une crise des opioïdes qui prend de plus en plus d'ampleur, tandis que les options de traitement et outils pour lutter contre le problème sont limités. Le cannabis, lorsqu'il est correctement utilisé, constitue une option de traitement secondaire ou tertiaire pour plusieurs affections qui pourrait potentiellement réduire le nombre de prescriptions d'opioïdes et leur posologie. Permettre aux pharmacies et aux pharmaciens de distribuer du cannabis à des fins médicales représente une étape importante dans la réduction de la dépendance des patients canadiens à l'égard des opioïdes. Parallèlement, les pharmacies devraient être exemptées de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, afin de pouvoir modifier les ordonnances des utilisateurs d'opioïdes, réduire la posologie ou prescrire un substitut.

Les Pharmacies de quartier et l'Ontario Pharmacists Associations (« OPA ») ont officiellement proposé à la sous-ministre adjointe de la Santé et la directrice générale Suzanne McGurn un programme de prise en charge de la douleur relevant des pharmacies pour les Ontariens qui se voient prescrire des opioïdes, programme étayé par les *Recommandations canadiennes 2017 sur l'utilisation des opioïdes pour le traitement de la douleur chronique non cancéreuse* et les normes de qualité pour la prescription d'opioïdes de Qualité des services de santé Ontario, cadrant avec les stratégies actuellement adoptées par plusieurs ordres de professionnels de la santé en ce qui concerne les opioïdes. Cette initiative sera la première en son genre au Canada (bien que l'Australie ait déjà instauré un programme similaire) à cibler les éléments liés aux ordonnances de la crise, améliorant les stratégies de prévention de la province par la prestation d'un soutien individuel pour la prise en charge appropriée de la douleur couplée à l'atténuation du risque de dépendance aux opioïdes.

Conclusion

En permettant aux pharmacies de distribuer et de dispenser du cannabis à des fins médicales et aux pharmaciens, d'éviter que des Canadiens souffrant de douleur chronique ne développent une dépendance aux opioïdes et en mobilisant de façon significative le

secteur relativement aux réformes réglementaires et législatives, le gouvernement aidera à faire en sorte que tous les Canadiens puissent obtenir les traitements dont ils ont besoin plus près de chez eux.